



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022

**Date de la convocation** : 20 septembre 2022

**Nombre de délégués**

- en exercice : 32 - présents : 24 votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Tilly, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

**Présents** : Sabine AVRIL, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Jean-Paul BUGEAUD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

**Pouvoirs** : Michèle BALLET à Gilbert PIPEREAU, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Hubert JOUOT à Gilles TOUZET, Laurent LAROCHE à Suzanne MARCHAND, David MARDHEL à Christelle RAOUI.

**Absents / Excusés** : Laurent ALLILAIRE, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Brigitte PONCEAU, Laurent ROULLET,

**Membre suppléant présent** : Jean-Paul BUGEAUD.

**Absents / Excusés** : Christophe SCHAUER, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Daniel PATRIGEON, Eric VAN RIET.

### Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 ;
3. F.A.R. voirie 2023 – approbation du plan de financement ;
4. Remboursement de la dotation de transfert du SDIS aux communes concernées ;
5. Réhabilitation thermique du bâtiment d'entreprise Asformia – Modification de la demande de subvention ;
6. Fonds de concours : attribution à la Commune de Chalais ;
7. Versement du solde de la subvention communautaire 2022 ;
8. Soutien de fonctionnement aux clubs sportifs ;
9. Budget Principal – Décisions modificatives budgétaires ;
10. Modification de la durée de service d'un emploi à temps complet ;
11. Questions et informations diverses.

La séance a été ouverte à 18 heures 30.

**1. Secrétaire de séance** : Marie-Laure FRISCH avec le renfort de Alain NEVIÈRE.

**Voté à l'unanimité.**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022**

M. Philippe GOURLAY demande que son nom soit cité dans le différend qui a eu lieu entre un élu et une personne du public.

En incluant cette remarque le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022 à Saint-Hilaire-Sur-Benaize est **approuvé à l'unanimité.**

### **3. F.A.R. voirie 2023 – approbation du plan de financement**

Des travaux d'entretien de la voirie sur certaines communes du territoire vont être réalisés en 2023.

Les estimations de ces travaux ont été réalisées. Elles servent à justifier l'appel à la subvention du Département dans les délais fixés par celui-ci.

#### Plan de financement prévisionnel :

Conseil départemental (30 %)	240 000,00 €
Fonds propres Communauté de Communes (70 %)	560 000,00 €
<b>Coût total des travaux</b>	<b>800 000,00 € H.T.</b>

	Montant estimatif des travaux 2023
<b>Beaulieu</b>	10 728,22 €
<b>Bonneuil</b>	14 164,69 €
<b>Bélâbre</b>	30 789,93 €
<b>Chaillac</b>	163 944,96 €
<b>Dunet</b>	6 891,73 €
<b>La Châtre l'Anglin</b>	73 075,92 €
<b>Lignac</b>	54 233,08 €
<b>Mauvières</b>	19 500,60 €
<b>Mouhet</b>	87 922,53 €
<b>Parnac</b>	123 440,29 €
<b>Prissac</b>	73 124,25 €
<b>Roussines</b>	49 039,45 €
<b>Saint-Benoît-du-Sault</b>	9 419,41 €
<b>Saint-Hilaire-Sur Benaize</b>	47 452,77 €
<b>Saint-Gilles</b>	9 916,09 €
<b>Tilly</b>	26 356,09 €
Total CDC	800 000,00 €

Le budget est ventilé en estimatif, l'ATD36 n'a pas rendu son rapport, qui plus est la CLECT modifiée n'a pas été votée dans toutes les communes.

Le point est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Christian BREC.

### **4. Remboursement de la dotation de transfert du SDIS aux communes concernées**

La Communauté de Communes n'a plus dans ses compétences « la participation au SDIS de l'Indre ».

Le Président ainsi que les membres du Bureau souhaiteraient que la CdC rembourse la dotation de transfert aux communes de Bélâbre, Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault, qui ont des Centres de Secours.

Com de Bélâbre :	11 327 €
Com de Chaillac :	12 514 €
Com de Saint-Benoît-du-Sault :	17 771 €

Le SDIS a appelé le financement des centres de secours. En 2013 le montant avait été figé et inclus dans la CLET avec des montants figés. Les montants appelés par le SDIS sont de plus en plus importants alors que le montant des charges transférées n'a pas été modifié. Le bureau propose que le financement des centres de secours soit laissé au niveau de la CdC. Si cela était inclus dans la CLECT il serait alors nécessaire de convoquer la CLECT tous les ans.

Paul JEANNEAU trouve illogique l'évolution retirant cette compétence à la CDC puisque les prestations des pompiers se font au bénéfice de tout le territoire sans distinction.

**Voté à 28 voix pour et une abstention.**

##### **5. Réhabilitation thermique du bâtiment d'entreprise Asformia – Modification de la demande de subvention**

Une demande de DETR et DSIL concernant les travaux de réhabilitation thermique du bâtiment d'entreprise Asformia situé sur la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault a été déposée en mai 2022.

Avec un plan de financement prévisionnel comme suit :

DETR 2022	12 292 €	25 %
DSIL 2022	12 292 €	25 %
Fonds propres MOVA	24 582 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>49 166 €</b>	<b>100 %</b>

Suite à une information de la Sous-Préfecture, il s'avère que l'enveloppe de la DSIL 2022 est pleinement consommée et que par conséquent pour compenser il faut augmenter le taux de la DETR.

Plan de financement prévisionnel modifié :

DETR 2022	24 582 €	50 %
Fonds propres MOVA	24 582 €	50 %
<b>Total HT</b>	<b>49 166 €</b>	<b>100 %</b>

**Voté à l'unanimité.**

##### **6. Fonds de concours : attribution à la Commune de Chalais**

Frédérique VRIGNAT, Maire de Chalais, présente le projet porté par sa commune.

La commune de Chalais possède deux calvaires dont les pierres du socle sont dégradées et doivent être remplacées

Montant des travaux HT : 16 275,00 €

Fonds du patrimoine – Conseil Départemental (35%)	5 696,25 €
Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité (20%)	3 255,00 €
Mécénat (3,16%)	513,75 €
Fondation du Patrimoine (1,84%)	300,00 €
Fonds de concours sollicité à la CdC MOVA (20%)	3 255,00 €
Fonds propres Commune (10%) + souscription Fondation du Patrimoine (10%)	3 255,00 €

La part communautaire sera versée en une fois à l'achèvement des travaux sur présentation de justificatifs de paiement visés par Madame la Trésorière et sous réserve que le fonds de concours n'excède pas la part communale affectée à ce projet.

Considérant que cet équipement, de par son caractère unique, est un élément important de l'attractivité touristique du territoire.

**Voté à l'unanimité.** Mme le Maire de Chalais ne prend pas part au vote.

##### **7. Versement du solde de la subvention communautaire 2022**

Thierry BARBIER, Président de la commission culture sports loisirs présente le point suivant :

Demande de paiement du solde pour deux subventions attribuées en 2022 au Comité d'Organisation d'Exposition Minéralogique de Chaillac.

Le montant des soldes est de 750 € et 1 550 €.

L'attributaire de ces deux subventions a fourni un bilan des actions subventionnées. Les actions réalisées correspondent bien à la demande de la subvention (soutien à l'évènementiel et amélioration de la qualité de visite). La commission propose leur **versement en intégralité**.

### Rappel

Associations	Subventions attribuées	Acompte 50% versé le 10/06	Solde au vu du bilan
<b>Patrimoine</b>			
Comité d'Organisation d'Exposition Minéralogique de Chaillac (amélioration de la qualité d'accueil et de l'attractivité du musée)	3 100,00 €	1 550,00 €	1 550,00 €
Comité d'Organisation d'Exposition Minéralogique de Chaillac (achat de pierres)	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €

**Voté à l'unanimité.**

### **8. Soutien de fonctionnement aux clubs sportifs**

Thierry BARBIER rappelle que lors de la commission du 15 septembre 2022, il est apparu que, alors que les demandes de subvention n'auraient dû concerner que les actions événementielles des clubs, les demandes d'aides concernaient le plus souvent le fonctionnement.

Il précise que 36 000 € sont réservés dans le budget communautaire pour intervenir sur ce thème.

Pour tenir compte des besoins, la commission patrimoine, culture, sport et loisirs propose les modalités suivantes pour le soutien communautaire dans le domaine du sport :

#### Soutien à l'évènementiel sportif

Il ressort des discussions de la commission : que l'évènementiel sportif recevant du public sera étudié et soutenu selon les modalités mises en place dans le cadre de l'évènementiel culturel mais pris sur le « budget sport ».

#### Soutien au fonctionnement des associations sportives du territoire

##### Modalités des subventions d'aide à la « vie des clubs » :

Réservé aux associations affiliées à une fédération sportive, dont le siège est situé sur une commune de la CdC

Par Licenciés adultes : 10€

Par licenciés « jeunes » (-18 ans) : 20€

Versé sur demande accompagnée d'un listing des licenciés, après étude en commission et vote en conseil communautaire. Une étude des dossiers se fera si possible groupée pour l'ensemble des aides (fin octobre par exemple). Enfin il est rappelé que le soutien de la CDC doit être visible sur la communication déployée lors de l'évènement aidé.

**Voté à l'unanimité.**

### **9. Budget Principal – Décisions modificatives budgétaires**

#### DM n° 2

Suite à une révision de taux applicable (le taux est indexé sur le livret A) au financement de la construction d'une MARPA à Roussines (Prêt Locatif Social – Crédit Agricole Centre Ouest), ci-dessous les anciennes et les nouvelles conditions du contrat.

#### Conditions de votre contrat (en euros)

	Taux	Montant échéance
Anciennes conditions	2,1100 %	17 152,22
Nouvelles conditions	3,1100 %	17 434,17

#### Echéancier de remboursement (en euros)

N°	Date	Capital Restant dû	Montant échéance	Capital amorti	Intérêts
29	15.09.2022	1 240 447,05	17 434,17	9 393,47	8 040,70
30	15.12.2022	1 230 981,39	18 999,74	9 465,66	9 534,08

Les échéances d'emprunt sont mandatées en début d'année par conséquent la Trésorerie de Le Blanc a rejeté les échéances de septembre et décembre car les montants ne correspondaient pas.

Mandaté le 23/02/2022

Date	Montant échéance	Capital amorti	Intérêts
15.09.2022	17 152,22 €	10 610,87 €	6 541,35 €
15.12.2022	17 152,22 €	10 666,40 €	6 485,82 €

La révision n'a pas d'impact sur le capital amorti, qui est en diminution, mais plutôt sur les intérêts, qui sont en augmentation. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire, comme suit :

Section de fonctionnement dépenses

Article 66111 (intérêts réglés à l'échéance)	+ 4 550,00 €
Article 022 (dépenses imprévues)	- 4 550,00 €

**Voté à l'unanimité.**

DM n° 3

Suite à l'achat de tablettes pour l'école de Saint-Benoît-du-Sault et de lecteurs à puce pour les communes, il convient de prendre une décision modificative budgétaire comme suit :

Section d'investissement dépenses

Article 2183 (matériel de bureau et d'informatique)	+ 5 000,00 €
Article 020 (dépenses imprévues)	- 5 000,00 €

**Voté à 28 voix pour et une abstention**

**10. Modification de la durée de service d'un emploi à temps complet**

Le chargé de mission « patrimoine » a demandé de modifier son temps de travail qui passe de 35h à 30h pour lui permettre de préparer un concours. Après avis favorable du CDG36.

**Voté à l'unanimité.**

**11. Questions et informations diverses**

- Le sujet abordé concerne les horaires d'éclairage public. Initialement ceux-ci devaient être fixés à l'identique pour toutes les communes de la CdC. Il semble que depuis plusieurs interventions ont été demandées pour modifier les horaires initialement fixés. Après un tour de table, les horaires semblent très hétérogènes d'une commune à l'autre et en outre certaines envisagent à court terme de les revoir à la baisse pour maîtriser leurs dépenses énergétiques. Constatant que cet état des lieux rend une harmonisation globale très délicate à obtenir le Président propose de laisser le pouvoir de décision aux communes à charge pour elles d'informer la SPIE puis la CDC.
- Après remise à chaque commune d'un lecteur de puces pour contrôler les animaux divagants, le Président annonce que la chargée de communication expliquera aux communes comment procéder pour accéder au fichier central d'identification à 15 chiffres.
- Un retard sur la construction du bâtiment économique à St Benoît s'explique par la nécessaire recherche de terrains non humides.
- Marie-Laure FRISCH présente les plans qui seront à colorier par les communes pour localiser les terrains à aménager ou construire dans le cadre de la démarche PLUI.

Le Président demande alors que la séance se poursuive à huis clos le temps d'évoquer des problèmes concernant le personnel de la CDC.

Informations diverses :

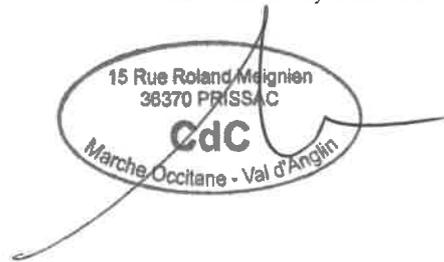
Philippe GOURLAY faisant référence à un courrier de la Préfecture concernant les communes ayant instauré la taxe d'aménagement s'interroge sur les modalités de leur perception. Après un tour de table le Président suggère de considérer que les seules infrastructures d'intérêt communautaire sont les zones d'activités, dont le produit doit revenir à la CDC, et tout le reste aux communes.

Le Président revient sur les échanges de courriers avec Eric LAURENT suite à une interview de l'artiste dans la presse locale dénonçant un manque de soutien financier de la CDC, de la Région et des communes... Les chiffres très conséquents des aides votées par la CDC ont alimenté le contenu du droit de réponse obtenu par la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h25

**Prochain Conseil Communautaire à Beaulieu le mardi 29 novembre 2022 à 18h30.**

Le Président, Mathieu MOREAUX



Les secrétaires de séance